

CANAL

N°7 - octobre 1998

LE BULLETIN COMMUNAL DE VERVIERS



Sommaire

Le marché du samedi matin, incontournable et immuable rendez-vous pour tous les Verviétois et de nombreuses personnes extérieures à la commune.

p.2

La quinzaine chinoise fait vibrer toute la ville de Verviers du 10 au 25 octobre au départ du C.T.L.M.

p.3

Le CPAS s'investit et investit dans un nouvel accueil ainsi que dans la transformation d'un immeuble en appartements pour personnes âgées.

p.4

Des chômeurs rendent service grâce à l'Agence Locale pour l'Emploi.

p.5

Nouvelle procédure pour la délivrance des passeports. Mode d'emploi.

p.5

L'aménagement du centre-ville dans le cadre du plan de circulation, de stationnement et de régulation de trafic touche la rue du Collège.

p.6

Arrivée des permis de location dans le paysage administratif. Nombreuses sont les personnes concernées.

p.7

La bulle de Gérardchamps fait peau neuve. Un plus pour le sport verviétois.

p.8

Dans ce numéro,
un folder
d'information sur
le sac poubelle
payant

Chaque samedi matin...

Courez au *marché* !

Véritable institution depuis plus de 60 ans, le marché du samedi matin est le point de ralliement de nombreux commerçants ambulants et d'acheteurs de toute la région. Détour par les saveurs d'un incontournable rendez-vous verviétois.

Ils sont aujourd'hui 137. 137 marchands à rejoindre chaque semaine celle à laquelle leur activité a donné son nom, la place du Marché. Pour la plupart d'entre eux, le rituel est immuable. Chaque samedi matin, à l'aube, ils prennent possession de ce qui est devenu leur domaine hebdomadaire. Le temps d'une matinée de criée pour les plus passionnés, simplement le temps de quelques heures de commerce pour beaucoup d'autres. Un commerce



Le marché s'empare du coeur de Verviers chaque samedi matin depuis plus de 60 ans.

pas comme les autres. Le commerce de la rue. Plus proche des Verviétois parce qu'il prend vie dans leur espace, au coeur même de leur ville. Le marché, c'est le rendez-vous des saveurs, des couleurs et de l'ambiance. Entre fleurs et vêtements, entre cris et bons prix, les Verviétois ont pris l'habitude d'y déambuler, de s'y ressourcer, d'y remplir leurs paniers.

L'effet "marché"

Avec le temps, le marché de Verviers est devenu l'un des plus importants et des plus populaires de la province de Liège. L'étude sur le commerce réalisée par le Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale et Appliquée de l'ULg l'a démontré. Le marché attire un important public non verviétois. Il n'est, en effet, pas rare d'y entendre parler néerlandais et allemand. L'étude a également mis en lumière le rôle essentiel que joue le marché pour le commerce local, principa-

lement dans les rues d'accès à la place. Une forme d'interaction entre les deux types d'activité commerciale existe. Plus que concurrents, les commerçants fixes et ambulants se jugent avant tout - et à raison - complémentaires. Le marché du samedi matin constitue donc une réelle richesse pour la commune de Verviers. Il stimule l'activité commerciale et anime le centre-ville. Pas question donc de remettre en question l'existence d'un tel "joyau". Certains voyaient le marché menacé par la mise en place progressive du plan de circulation, de stationnement et de régulation du trafic. Mais que les Verviétois se rassurent, leur marché ne sera ni déplacé, ni amputé, et encore moins supprimé. Rien ni personne ne veut mettre en péril ce rendez-vous de la convivialité et des bonnes affaires.

Les produits frais, l'un des points forts du marché.



Congés scolaires dans les écoles verviétoises Demandez le programme !



- **Congé de Toussaint**
du lundi 2 au vendredi 6 novembre 1998 inclus;
- **Congé de Noël**
du lundi 21 décembre 1998 au vendredi 1er janvier 1999 inclus;
- **Congé de carnaval**
du lundi 15 au vendredi 19 février 1999 inclus;
- **Congé de Pâques**
du lundi 5 au vendredi 16 avril 1999 inclus;
- **Les vacances d'été**
à partir du 1er juillet 1999;
- **Congés réguliers**
Le mercredi 11 novembre 1998;
Le jeudi 13 mai 1999 (Ascension);
Le lundi 24 mai 1999 (Pentecôte).

Verviers bercé par...

Un souffle chinois

Du 10 au 25 octobre, expositions, animations, conférences et spectacles de rues plongeront Verviers dans un "Automne Chinois".

Une quinzaine qui permettra à notre ville textile de (re)marcher sur la route de la soie au départ du Centre Touristique de la Laine et de la Mode...

La culture chinoise dans ce qu'elle a de plus ancestral et de plus moderne, un automne de contrastes, un octobre vivant et coloré. Voilà ce que "Verviers, ville ouverte" s'apprête à découvrir et à vivre pendant 15 jours, du 10 au 25 octobre. Point central de la manifestation : le Centre Touristique de la Laine et de la Mode (CTLM), situé dans les anciennes usines Bettonville, rue de la Chapelle. Ce lieu symbolique du patrimoine verviétois sera essentiellement animé par une extraordinaire exposition baptisée "Les Souffles de la Chine". Les souffles, ce sont les énergies profondes de la Chine traditionnelle. Ils puisent leurs fondements dans les 5 éléments que sont la terre,



La Mante belge, l'une des attractions de la Quinzaine Chinoise.

l'eau, le bois, le métal et le feu, chacun trouvant écho dans l'une des 5 couleurs que sont le jaune, le noir, le vert, le blanc et le rouge. A chacun de ces espaces symboliques sera consacrée une aire d'exposition au travers d'oeuvres, d'objets usuels et artistiques conçus par des Chinois pour des Chinois. Une expo pleine de richesses (Quadriges du 3e siècle avant J-C, collection de soie prestigieuse, peintures, espaces cyber...) et de surprises, aux frontières de deux mondes, entre le yin et le yang.

Le C.T.L.M. à l'heure chinoise, ce sera encore des animations ponctuelles, de l'artisanat traditionnel, des conférences (salle notamment accessible aux services-clubs), des projections de diapos, des ateliers pour enfants et de la restauration... chinoise.

Mais encore...

Le musée des Beaux-Arts de Verviers sera également de la fête. Il accueillera une exposition exceptionnelle intitulée : "Route de la soie, route de la porcelaine : 2.000 ans d'échanges avec la Chine". Une magnifique collection privée en provenance de l'étranger offrira la découverte de costumes de la cour impériale, des habits précieux d'une rare beauté. De plus, des

oeuvres contemporaines venues de Paris seront placées en parallèle avec la remarquable collection de porcelaines anciennes du musée pour une étonnante confrontation entre le présent et le passé. Autres lieux d'activités : la place Verte qui accueillera notamment des danses du dragon, le Grand-Théâtre, lieu d'un spectacle de danse et de démonstrations d'arts martiaux (voir encadré), ainsi que de nombreux commerces de la ville qui relayeront, à leur manière, la manifestation.

Cette Quinzaine Chinoise s'adresse à un public très large. L'originalité du sujet attirera autant les amateurs de porcelaine que les écoles par son aspect pédagogique, les étudiants en philosophie, les commerçants

et entreprises ou encore toute personne attirée par les découvertes colorées et exotiques. Et qui ne l'est pas, surtout à cette période de l'année ?

韦
尔
维
埃

Informations complémentaires :
Echevinat de la Culture :
087/325.207

Verviers s'écrit comme il se vit pendant 15 jours : en Chinois.

Points forts de la Quinzaine Chinoise

date	heure	activité	lieu
samedi 10/10	de 14 à 17h	danse du dragon	Harmonie, place Verte et environs
du 11/10 au 25/10	de 10h30 à 19h00	exposition	CTLM
	de 10h30 à 17h30	exposition	musée des Beaux-Arts
dimanche 11/10	de 14 à 16h	maquillage chinois	CTLM
mardi 13/10	20h	spectacle de danse	Grand-Théâtre
mercredi 14/10	de 15 à 16h	conte chinois "Fleur de Lotus"	CTLM
vendredi 16/10	18h	conférence "Route de la Soie"	musée des Beaux-Arts
samedi 17/10	15h (ou 16h en cas de pluie)	taï chi et arts martiaux	place Verte (ou Grand-Théâtre en cas de pluie)
dimanche 18/10	15h	projection de diapos	CTLM
mercredi 21/10	19h30	conférence sur l'astrologie	CTLM
	18h	film "Judou"	Ciné Galeries (087) 46 31 22
	20h30	film "Shanghai Triad"	Ciné Galeries (087) 46 31 22
jeudi 22/10	18h	film "Shanghai Triad"	Ciné Galeries (087) 46 31 22
	20h	film "Judou"	Ciné Galeries (087) 46 31 22
vendredi 23/10	18h	conférence "A l'aube du 21e siècle, la Chine"	CTLM
samedi 24/10	de 11 à 12h	maquillage chinois	CTLM
	14h	conte chinois : "Histoire de Tao Lang"	CTLM
dimanche 25/10	15h	visite - conférence	musée des Beaux-Arts
	15h	avant-première cinématographique	Ciné Galeries (087) 46 31 22

Vers une chaleur sociale

Deux projets chers au CPAS de Verviers viennent de se concrétiser.

Le premier, la décentralisation de ses locaux de l'aide sociale et le second, la requalification d'un immeuble en appartements pour personnes âgées à Stembert.

Lorsqu'il a emménagé dans ses locaux de la rue du Collège, en 1980, le CPAS devait gérer entre 300 et 400 dossiers. Aujourd'hui, avec l'évolution de la situation sociale, le nombre de dossiers ouverts s'élève à 2.300... Autant dire que rien n'est plus pareil. Malgré ce volume de travail supplémentaire, les agents du CPAS se contentent toujours de ces locaux conçus pour des pro-



L'immeuble "Les sans soucis" retrouve la vocation que lui connaissaient déjà les Stembertois.

blèmes d'un autre âge. Cela ne pouvait plus durer.

Un premier pas vient d'être effectué vers une amélioration de leurs conditions de travail, d'une part, et de la qualité de l'accueil, d'autre part. Grâce au rachat du rez-de-chaussée de l'immeuble qu'il occupe, autrefois exploité par un brasseur, le CPAS a d'abord aménagé un accueil. Passage obligé pour toute personne pénétrant dans le bâtiment, il permet de renseigner et de mieux aiguiller les Verviétois vers les différents services tout en allégeant le poids de leur démarche. Il met également fin à l'effervescence qui régnait souvent dans les couloirs et les bureaux du 2^e étage. Ce rachat du "Relais de la Poste" a également permis de déplacer les six agents affectés au Dispositif d'Urgence Sociale et donc d'"oxygéner" quelque peu le second étage.

Cette évolution s'inscrit dans la politique de décentralisation que suit désormais le CPAS. Les prochaines étapes consisteront à créer deux antennes sociales dans les quartiers de Pré-Javais et de Hodimont. Celles-ci permettront au Centre Public d'Aide Sociale d'être encore plus à l'écoute de la population en se rapprochant davantage des personnes en difficulté.



Les Verviétois sont désormais mieux accueillis au CPAS.

7 logements pour personnes âgées

Venir en aide aux personnes dans le besoin, c'est aussi leur fournir un logement décent. C'est dans cette optique que le CPAS a pris possession de l'immeuble "Les sans soucis" de la rue du Tombeux (Stembert), suite à un legs et à la faveur de la fusion des communes. Construite sur une parcelle de 3900 m², cette vaste demeure que les Stembertois connaissent bien vient d'être entièrement reconditionnée dans ce but social. 7 appartements y ont été aménagés afin de fournir à des personnes âgées à revenu modeste des logements à loyer réduit. Les travaux ont duré 150 jours ouvrables et ont coûté 5,6 millions de francs.

D'une superficie d'environ 40 m² chacun, ces appartements comprennent une salle de séjour, une cuisine, une chambre à coucher et une salle de bains. Deux d'entre eux sont situés au rez-de-chaussée et accessibles aux handicapés grâce à la construction d'une rampe d'accès à l'entrée de la maison. Trois autres ont été aménagés au premier étage et deux au second.

**Les personnes intéressées par ces appartements peuvent se manifester auprès du CPAS, 49, rue du Collège
Tél : 087/30.73.07.**

Des chômeurs au travail

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) se propose de remettre au travail des personnes qui sont au chômage depuis un certain temps. Ces travailleurs peuvent vous rendre de multiples services et effectuer différents types de travaux, à moindre coût. Coup d'oeil sur les prestations de l'ALE.

Qui peut faire appel à l'ALE ?

Tous les particuliers mais aussi les communes, les asbl et d'autres associations non commerciales, les établissements scolaires et les entreprises des secteurs agricole et horticole.

Quels travaux peuvent être effectués par les travailleurs ALE ?

Ces travailleurs peuvent faire le ménage, les courses, garder les enfants, des personnes malades ou handicapées, entretenir les jardins, effectuer des petits travaux de réparation ou même du travail administratif...

Comment bénéficier de cette aide ?

Il suffit de compléter un formulaire d'utilisateur que vous fournit l'Agence Locale pour l'Emploi et d'y décrire l'activité que vous souhaitez faire exécuter par le travailleur ALE. Après l'acceptation de votre demande, le formulaire reste valable un an.

Qui vient accomplir ces travaux ?

Les travailleurs ALE sont des personnes au chômage depuis deux ans ou plus, ou qui bénéficient du minimex. Ils peuvent prescrire un maximum de 45 heures par mois. Ils conservent leur droit aux allocations de

chômage et perçoivent en plus 150 francs net par heure prestée. Ces travailleurs vous sont proposés par l'ALE de Verviers, mais vous pouvez également faire appel à un travailleur ALE de votre choix.

Combien cela vous coûte-t-il ?

Vous payez 200 francs par heure et bénéficiez d'une réduction d'impôts jusqu'à concurrence de 80.000 francs d'achat de chèques par an. Les travailleurs ALE sont assurés contre les accidents de travail et en responsabilité civile.

Vous payez au moyen de chèques ALE que vous remettez au travailleur à la fin de l'activité, et ce à raison d'un chèque par heure commencée et/ou prestée.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous à l'ALE de Verviers, Place du Marché, 1 - Tél. : 087/325.224 ou 087/325.225. De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Fermé le vendredi après-midi.

Nouvelle procédure pour le passeport

La sécurité en plus

Afin de lutter contre le vol et les risques de falsification, la réalisation des passeports est désormais confiée à un organe central où toutes les normes de sécurité sont respectées. Cette nouvelle protection du passeport belge a pour but de renforcer la crédibilité de notre passeport national à l'étranger.

La procédure ordinaire

Comme par le passé, la demande de passeport s'effectue auprès de l'Administration communale. Il vous suffit de vous munir de votre carte d'identité, de votre ancien passeport et de quatre photos récentes (format carte d'identité). Le délai d'obtention varie entre 4 et 7 semaines et il vous en coûtera 1.050 francs (passeport valable un an) ou 2.250 francs (passeport valable 5 ans). Un passeport délivré pour un an pourra être prolongé à quatre reprises maximum, à chaque fois pour un an. Ce sera tou-

jours l'Administration communale qui procédera à la prolongation.

Peut-on aller plus vite ?

Vous devez vous rendre à l'étranger de manière imprévue ? La procédure rapide vous permet d'obtenir le passeport en 3 jours ouvrables, mais elle implique une redevance supplémentaire de 750 francs.

Renseignements :

Service des Passeports de l'Administration communale place du Marché, 55
tél.: 087/325.233 ou 087/325.234,
du lundi au vendredi de 8h à 12h30.

Procédure d'urgence pour raisons humanitaires

Si vous devez vous rendre d'urgence à l'étranger pour des motifs impérieux

d'ordre humanitaire (accident, maladie grave, disparition ou décès d'un proche, par exemple), vous pouvez obtenir un passeport provisoire en un jour. La délivrance se fait **sans l'intervention de l'Administration communale**. La demande doit être adressée directement au Service des Passeports du **Ministère des Affaires étrangères**. Ce passeport a une validité et une destination déterminées. Il ne peut être délivré que sur base d'une preuve justifiant le caractère humanitaire d'urgence.

Service des Passeports du Ministère des Affaires étrangères

rue des Petites Carmes, 15
1000 Bruxelles

- durant les heures de service, de 9h00 à 18h00 : 02/501.87.21-02/501.86.67 - 02/501.87.27
fax : 02/501.89.06
- en dehors des heures de service :
tél.: 02/501.81.11.

Du côté des travaux...

19,9 millions de francs sont injectés dans la rénovation de la rue du Collège. Lorsque les travaux seront terminés, celle-ci sera plus conviviale, plus verte et limitée au sens Fontaine Ortmans -> centre-ville.

Et maintenant, la rue du Collège

Suite logique de la mise en place du plan Transitec après les transformations des places du Martyr et de la Victoire, la rue du Collège est en chantier. Au programme : aménagements de la voie publique, création d'un rond-point et limitation de la circulation au sens est-ouest.

Nous vous en parlions dans ce bulletin communal pour la première fois en mars '97. Les mots font maintenant place aux réalisations concrètes. Sur papier, le plan de circulation, de stationnement et de régulation de trafic élaboré par la firme Transitec, en collaboration avec le MET et la Ville, avait des allures de montagne insurmontable. Cette montagne sera bientôt vaincue. Car, même s'il reste encore du travail pour atteindre l'objectif final - l'amélioration de la qualité de la vie en ville grâce à un désengorgement du centre -, des étapes importantes ont été ou sont en passe d'être franchies. Les Verviétois peuvent déjà profiter d'une place du Martyr plus conviviale suite à l'installation d'un rond-point devant l'Eglise Notre-Dame. De l'espace a ainsi été libéré pour les piétons. Pour les automobilistes, l'accès au parking de la place est désormais

possible même lorsqu'ils viennent de la rue du Marteau. Ils ne peuvent en outre plus emprunter la rue du Gymnase que dans le sens Notre-Dame-Athénée. Plus conséquente encore est la réorganisation de la place de la Victoire. Orchestré par le MET, ce vaste chantier est sur le point d'aboutir après de longues semaines de difficultés de circulation pour les Verviétois, alors que la réhabilitation de la rue Peltzer de Clermont et l'aménagement du carrefour de l'Harmonie sont terminés.

Collège, Ortmans, puis...

Depuis le 1er septembre dernier, les travaux d'aménagement de la rue du Collège sont en cours (terrassements, élargissement des trottoirs, pose de revête-

ment, d'éclairage, de bancs et installation de plantations). D'un montant de 19,9 mio. francs, ils constituent l'un des points essentiels de la mise en place du plan Transitec. En effet, lorsque la rue Pont-aux-Lions sera transformée en piétonnier et quand la rue Crapaurue ne pourra plus être empruntée que dans le sens de la montée, la rue du Collège sera la seule voie de pénétration est-ouest dans le centre-ville. La circulation y sera limitée dans le sens Fontaine Ortmans - Place du Martyr et un rond-point en fluidifiera l'accès. En attendant, le temps des travaux (70 jours ouvrables), les automobilistes ne peuvent l'emprunter que dans le sens inverse. Cette mesure met fin aux encombrements liés à l'installation de l'îlot directionnel en face de l'école Saint-Michel. Dans la foulée, c'est la rue Ortmans qui sera la proie des pelleteuses pendant 40 jours ouvrables. Une rue qui ne pourra plus être empruntée que dans le sens de la descente lorsque les travaux seront achevés. Prochaines étapes de la mise sur pied du plan : les aménagements place du Palais, porte de Heusy, place Sommeleville, sur le ring sud et, surtout, place Verte, rue Crapaurue, Pont-aux-Lions, Terre Hollande, rue des Carmes et rue du Tribunal. Une bonne année de travaux encore et Verviers rentrera dans une nouvelle ère, celle de la convivialité.

Pour tout renseignement : Echevinat des Travaux, tél : 087/325.209



Le rond-point devant la Fontaine Ortmans a déjà été tracé, mais de façon provisoire.

Permis de location

Les clés pour l'obtenir

Nouveauté dans le paysage administratif, le permis de location est devenu obligatoire dans la plupart des cas de figure. Description des types de logements concernés et explications sur la procédure d'obtention de ce permis.

Depuis le 1er octobre, le permis de location est obligatoire pour les petits logements individuels et les logements collectifs. Si vous êtes propriétaire, vous êtes d'autant plus concerné que la délivrance du permis dépend de la conformité du logement aux normes prévues dans le Décret (1). Par contre, si vous confiez la gestion de vos logements à une agence immobilière, c'est le bailleur (personne physique ou morale qui signe le bail) qui devra solliciter le permis.

Les types de logement

On entend par **logements collectifs** des logements dans lesquels une ou plusieurs pièces (salle de séjour, cuisine, salle de bain, W.-C., ...) sont utilisées par plusieurs ménages. Les meublés et les garnis font partie de cette catégorie. Notons au passage que même si les kots d'étudiants sont souvent des logements collectifs, ils ne sont pas concernés par les permis de location, dans la mesure où ils ne sont pas mis en location à titre de résidence principale.

Les logements individuels sont définis par rapport à leur superficie habitable (maximum 28 m²). Les halls, salles de bains, W.-C., caves, greniers, etc. n'entrent pas en ligne de compte pour calculer la superficie habitable. Quant aux espaces ou parties d'espaces ayant moins de 2 mètres de hauteur sous plafond, ils ne sont pas comptabilisés à 100 %. Enfin, les logements situés dans l'immeuble



où habite le bailleur sont hors du champ d'application de la loi, pour autant que l'immeuble soit prévu pour un maximum de deux ménages locataires et quatre occupants dans les lieux loués.

Comment obtenir un permis de location ?

Vous devez d'abord vous rendre au bureau de l'Urbanisme (rue du Collège, 62 à Verviers) où l'on vous remettra deux exemplaires du formulaire "Rapport de visite" par logement. Vous devez ensuite compléter les rubriques I et II du formulaire (identification du bailleur, du propriétaire et du logement visé) avant de choisir un enquêteur agréé (public ou privé). Vous convenez avec lui et vos locataires d'une date de visite du logement. Après la visite du logement, l'enquêteur vous remettra un exemplaire du formulaire "Rapport de visite" qu'il aura complété. Si le logement respecte les conditions de salubrité, l'enquêteur vous remettra l'attestation de conformité. Dans le cas d'un logement ne respectant pas les conditions voulues, lisez attentivement la rubrique VI E 6) du "Rapport de visite". L'enquêteur y aura dressé la liste des travaux nécessaires pour que le logement soit en ordre. Enfin, si l'attestation de conformité vous a été délivrée, vous pouvez officiellement introduire votre demande de permis. Pour ce faire, il convient d'envoyer à la commune, sous pli

recommandé, votre "Déclaration de location ou de mise en location", l'original du formulaire "Rapport de visite" que vous avez remis à l'enquêteur ainsi que l'original de l'attestation de conformité. Il est vivement conseillé de photocopier vos documents avant de vous en dessaisir.

Dans les 15 jours à dater de votre envoi sous pli recommandé à l'Administration communale, le Collège des Bourgmestres et Echevins vous délivrera le permis de location que vous recevrez en deux exemplaires. Ce permis est valable pour cinq ans, à partir du moment où il vous a été octroyé.

(1) : Décret du 6 avril 1995 concernant les normes de qualité des logements collectifs et des petits logements individuels, loués ou mis en location à titre de résidence principale et dans l'arrêté d'exécution du 20 juillet 1995.

Renseignements :

Ville de Verviers - Bureau de l'Urbanisme
rue du Collège, 62

Tél. : 087/325.307

- Le lundi et le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

- Le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00

- Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Ministère de la Région wallonne

Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine

Division du Logement

rue des Brigades d'Irlande, 1

5100 Jambes

Tél. : 081/33.23.19 - 33.21.11.

Hall des sports de Gérardchamps...

Une nouvelle aile pour la Bulle

Le hall des sports de Gérardchamps sera prochainement doté d'une nouvelle aile à deux étages. Un investissement de plus de 30 millions de francs qui aura de quoi ravir les sportifs. Au programme : nouveaux vestiaires, cafétéria, conciergerie,...

Après les bassins de natation en plein air d'Ensival et de Mangombroux, la Ville de Verviers poursuit sa politique de rénovation des équipements sportifs en dotant le hall des sports de Gérardchamps de nouvelles installations modernes et confortables.

C'est en fait une toute nouvelle aile qui est en cours de construction. Lorsqu'elle sera terminée, les sportifs pourront se changer dans des vestiaires nettement plus vastes que les anciens. Après l'effort, ils trouveront de nouvelles douches et pourront se retrouver dans une cafétéria plus accueillante. Un rêve enfin réalisé...

Parmi les autres aménagements intérieurs, citons notamment la construction de salles de rangement pour le matériel, d'une infirmerie et, grande nouveauté, d'une conciergerie. Avec une présence permanente dans le hall, fini le vandalisme ! Dans un proche avenir également, de nouveaux

gradins compléteront l'opération de modernisation. Quant aux modifications des abords, elles consistent essentiellement en l'aménagement d'un parking arboré devant l'entrée du site.

Confort et budget

Les conséquences directes de ce profond lifting ? Un confort accru de la pratique sportive et des infrastructures plus attirantes aux yeux de la population. Pour réaliser ces travaux, 27.581.000 francs seront dégagés conjointement par la Ville de Verviers et la Région wallonne, celle-ci prenant en charge 60 % du montant total. De plus, la Ville investira quelques 3,5 mio. francs pour équiper les nouveaux bâtiments et procéder à une grande opération de nettoyage de la paroi.

Les sportifs à l'honneur

La Ville de Verviers conviera le monde sportif local à une cérémonie destinée à mettre en exergue les brillants résultats obtenus par nos athlètes - jeunes et moins jeunes - en 1998. Cette manifestation devrait avoir lieu fin octobre au Grand-Théâtre. Elle devrait, comme l'an passé, récompenser de nombreux sportifs ayant glané des lauriers, à titre individuel ou par équipe.

Un grand nombre d'associations sportives nous ont déjà transmis des informations sur les performances d'athlètes verviétois. Nous faisons aujourd'hui appel à vous au travers de ce média communal afin de n'oublier personne. Si un membre de votre famille ou l'une de vos connaissances a conquis une place sur un podium, n'hésitez pas. Ecrivez au Service des Sports, place du Marché 41, 4800 Verviers.

Renseignements : 087/325.261.

Services d'Information et d'Accueil

La Région wallonne proche de vous

Vous souhaitez poser une question, vous renseigner sur les aides régionales ou obtenir de la documentation sur les matières gérées par la Région wallonne ? Les centres d'Information et d'Accueil ainsi que le Mobilinfo de la Région wallonne peuvent vous aider dans différents secteurs dont les actions sociales, l'agriculture, l'aménagement du territoire,

l'économie, l'emploi, l'énergie, l'environnement, le logement, le patrimoine, les pouvoirs locaux, la recherche et le développement, les relations extérieures, le tourisme, les transports, les travaux publics et l'urbanisme.

Le Mobilinfo de la Région wallonne est présent à Verviers le 3e lundi du

mois, en fin de matinée et début d'après-midi, sur la Place Verte.

Enfin, en matière de **logement**, la Région wallonne offre des primes (prime à la réhabilitation, à la construction, à l'acquisition, à la restructuration, à la rénovation extérieure...) et une assurance contre la perte de revenus. **Des consultations spécialisées** sont organisées à Verviers le mercredi de 9 à 12 heures au n° 62 de la rue du Colège. Tél : 087/325.323.